

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**REUNION DU 07 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 07 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Guillaume FRICKER
Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
M. René GODIGNON	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
M. Didier MATRAS	Mme Isabelle BRACALE
Mme Agnès LAVEST	M. Julien THELLIER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Cyrille COURTY
M. Alain COSSON	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	

Votaient par procuration :

Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)  
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)  
Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)  
M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)  
M. Daniel DUVERT (à Mme Agnès LAVEST)  
Mme Laurence GONINET (à Mme Aline ROCHE)

Absent :

Mme Sophie CARRÉ

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : ETUDE ENFANCE/JEUNESSE – CHOIX DU TITULAIRE DU MARCHE**

**ETUDE ENFANCE/JEUNESSE – CHOIX DU TITULAIRE DU  
MARCHE**

\*\*\*\*\*

- VU l'avis de la CAO réunie le 07/02/2019 ;

Monsieur le Président rappelle aux délégués qu'une étude / diagnostic des services enfance/jeunesse a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée. 29 entreprises ont retiré le DCE et 6 ont remis une offre.

Les offres ont été analysées par la CAO en date du 07/02/2019 afin de retenir le titulaire du marché.

Ainsi la CAO propose :

- de demander aux trois premières offres des compléments de prix et d'indication sur les moyens humains mis en œuvre
- de recevoir les équipes de ces 3 offres afin de connaître leurs motivations et d'échanger sur la méthodologie de cette étude
- de négocier avec ces 3 offres suite aux entretiens afin d'avoir des offres claires et économiquement les plus avantageuses.

Monsieur le Président propose

- de suivre les dispositions retenues en CAO
- de recevoir en CAO les équipes des 3 premières offres
- de négocier avec ces 3 offres

Après en avoir délibéré, le Conseil de la communauté de communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 février 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR PREFECTURE

063-246301097-20190207-20190207\_12-DE  
Regu le 12/02/2019

CCEDA  
CC07/02/2019  
(12)